



Le Mans, le 14 janvier 2019

Elections municipales partielles complémentaires Semur-en-Vallon et Avesnes-en-Saosnois

Des élections municipales partielles complémentaires auront lieu les dimanches 24 février 2019, et 3 mars 2019, en cas de second tour, afin d'élire :

- cinq conseillers municipaux pour Semur-en-Vallon
- un conseiller municipal pour la commune d'Avesnes-en-Saosnois

Les candidatures seront reçues à la sous-préfecture de Mamers ou à la préfecture de la Sarthe – bureau des élections – porte 9 aux dates et heures suivantes :

Premier tour :

- Le mercredi 6 février 2019 de 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h00 précises.
- Le jeudi 7 février 2019 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 précises.

Second tour (si nécessaire) :

- Le lundi 25 février 2019 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 précises.
- Le mardi 26 février 2019 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 précises.

Les renseignements pour les modalités de candidature pourront être obtenus auprès de la préfecture par téléphone au 02-43-39-71-20 ou 02-43-39-71-21 ou de la sous-préfecture de Mamers au 02-43-39-61-03 ou 02-43-39-61-01